

Zones piétonnes, places et grands espaces

La transformation des rues en zones piétonnes permet d'augmenter la sécurité et le confort des déplacements piétons. Ainsi, les dynamiques de circulation à l'intérieur de ces zones ressemblent souvent à celles ayant lieu sur les places et autres grands espaces piétons.

Problématiques traitées :

- **Largeur de passage**
- **Guidage tactile et visuel**
- **Éclairage**
- Entretien **Voir Fiche 1**
- Hauteur libre **Voir Fiche 1**
- Pente **Voir Fiche 1**
- Dévers **Voir Fiche 1**
- Revêtement **Voir Fiche 1**
- Marches et escaliers **Voir Fiche 7**

Lois, normes et autres indications



4

FICHE

Zones piétonnes, places et grands espaces

4:1 Largeur de passage

 **Mme Perruchaud** est ravie de l'aménagement d'une nouvelle zone piétonne sur le chemin de son commerce de proximité. Pourtant, elle a de la peine à l'emprunter avec son caddie à commissions car l'entrée a été rendue étroite par une chaîne empêchant le passage des voitures. Lorsqu'elle promène son arrière-petite-fille dans une poussette, elle rencontre les mêmes difficultés.

1: Largeur minimale

2 m, à augmenter en fonction du niveau de fréquentation piétonne.

Même dans les zones piétonnes, places et autres grands espaces, il faut veiller à ce que la **largeur de passage minimale** soit à tout endroit proportionnelle au niveau de fréquentation piétonne :

- **2 m** pour les lieux faiblement fréquentés¹ ;
- **2m50** pour les lieux à fréquentation moyenne² ;
- **plus de 3 m** pour les lieux à haute densité piétonne³.

Ces dimensions minimales permettent à une personne en fauteuil roulant d'effectuer à tout moment une rotation de 180°.



Sur des grands espaces tels que zones piétonnes et places, il n'est pas rare que la largeur de passage soit inadaptée, le plus souvent, à cause de la mise en place de mobilier urbain empêchant l'accès aux véhicules motorisés (potelets, chaînes, ...) ou d'infrastructures diverses lors de manifestations (stands, échoppes, ...).

- 1 Lorsque le croisement rapproché entre deux piétons est occasionnel.
- 2 Lorsque le croisement rapproché entre deux piétons est fréquent.
- 3 Lorsque le piéton est constamment entouré de plusieurs personnes.

EN SAVOIR +

- Pour des informations complémentaires concernant la largeur de passage, consulter la **Fiche 1**, sous «Largeur du trottoir».

4:2 Guidage tactile et visuel

 A cause de sa vue faiblissante, **Mme Perruchaud** craint de ne pas pouvoir s'orienter dans les grands espaces, surtout de nuit. Manquant de repères, elle apprécie les bandes de pavés lui indiquant la direction à suivre. Elle a été heureuse d'apprendre que la Commune allait ajouter des lignes de guidage tactilo-visuelles sur la place de la gare. Si sa vue devait encore s'affaiblir, elle pourrait ainsi continuer à se déplacer seule sans se perdre.

1: Principes à suivre

Structurer les grands espaces à l'aide d'**éléments architecturaux** détectables par...

Concevoir les grands espaces sans véritables cheminements avec des **éléments architecturaux structurants** détectables par tâtonnement et optiquement tels que :

- un système de bandes d'au moins 40 cm de largeur dont le revêtement (texture et rugosité) contraste avec le reste de la surface piétonne ;

...tâtonnement et optiquement.

- des caniveaux de 40 à 45 cm de largeur avec une rigole de 3 cm de profondeur afin d'être décelables au moyen d'une canne blanche ou avec les pieds.



A travers la mise en place de **revêtements** aux propriétés tactiles et optiques différenciées (p. ex. enrobé versus pavé), il est possible de développer un système de guidage sur les grands espaces.



Un **caniveau** pavé facilite la détection.

2: Marquages tactilo-visuels

En l'absence d'éléments architecturaux structurants, mettre en place un **système de lignes de guidage**.

Zones piétonnes, places et autres grands espaces n'offrent pas toujours à la personne aveugle les points de repère dont elle se sert habituellement pour se déplacer: le bord du trottoir, les murs des immeubles, un changement de revêtement ou un caniveau. Dans ce cas, il est parfois nécessaire de mettre en place un système de lignes de guidage aux propriétés tactilo-visuelles.

Un système de guidage est constitué des éléments suivants :

- **lignes de guidage** indiquant la direction à suivre ;
- **lignes de sécurité** délimitant les zones dangereuses, utilisées notamment au bord des quais de gares ;
- **aires de bifurcation** annonçant un changement de direction ou une intersection ;
- **aires terminales** annonçant la fin d'une ligne de guidage lorsqu'un marquage tactilo-visuel n'est plus indispensable pour la suite du cheminement ;
- **champs d'éveil**, appelés aussi zones d'attention, pour informer le piéton qu'il est arrivé à un endroit dangereux, à une étape importante du trajet ou au début d'un système de lignes de guidage.



Champ d'éveil: nombre variable de bandes de 3 cm, distribuées sur toute la largeur de la zone de cheminement jugée importante ou dangereuse (escalier, marche haute, ...) et au minimum sur 90 cm. Les lignes sont disposées dans le sens de la marche et mesurent 90 cm.



< **Aire de bifurcation et aire terminale**: 10 bandes de 3 cm distribuées dans un carré de 57 cm de largeur.

> **Lignes de sécurité**: 6 bandes de 3 cm s'étendant sur une largeur d'au moins 30 cm, disposées à 30 cm de la limite de la zone dangereuse.

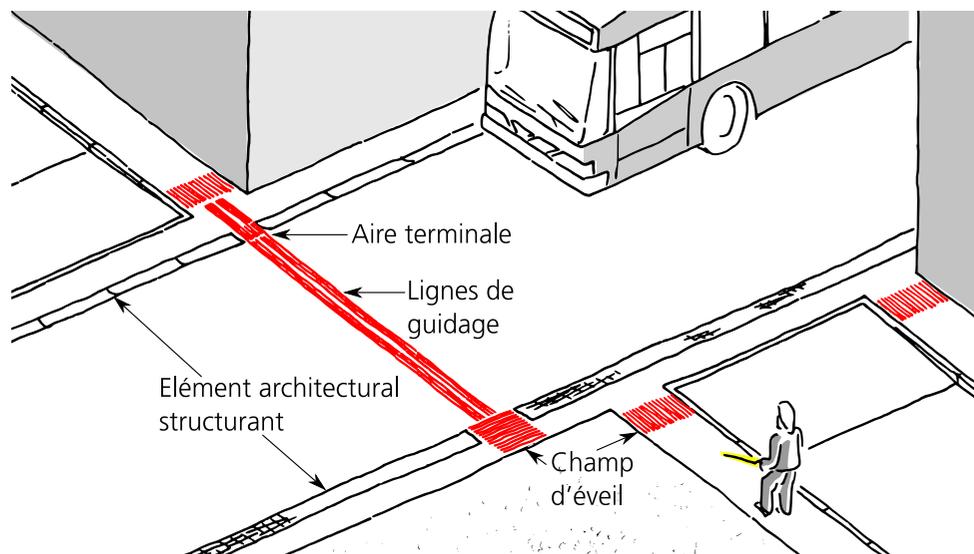


< **Lignes de guidage**: 6 bandes de 3 cm, divisées en 2 x 3 bandes avec une zone intermédiaire vide de 27 cm, pour une largeur totale de 57 cm.

> Ce marquage visuel non détectable par tâtonnement (et au tracé incohérent) est inadapté à une mobilité pour tous.



Dans les **zones de rencontre** sans trottoirs ou autres éléments architecturaux structurants, la mise en place d'un système de lignes de guidage peut se révéler nécessaire. Le système doit être simple et prévoir un endroit où la personne aveugle ou malvoyante peut traverser la chaussée.



La personne aveugle ci-dessus marche sur un trottoir. A la fin de ce dernier, un champ d'éveil l'avertira qu'elle accède à une étape délicate de son trajet: dans le cas présent, une zone de rencontre. Pour se guider sur celle-ci, elle pourra longer la rue en se servant des éléments architecturaux structurants (caillebotis ou bande en pavés) et traverser la chaussée grâce au marquage tactilo-visuel. Une aire terminale a été exceptionnellement préférée à une aire de bifurcation afin d'alerter la personne aveugle qu'elle s'apprête à traverser la chaussée.

EN SAVOIR +

- Pour une vue d'ensemble de la problématique des marquages tactilo-visuels, consulter la Fiche technique N° 14 «Système suisse de lignes de guidage» éditée par le Centre suisse pour la construction adaptée aux handicapés. Cette dernière est conforme à la norme SN 640 852 «Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants».

4:3 Éclairage

 Depuis quelque temps, **Mme Perruchaud** a renoncé à traverser la Place des Roses le soir car elle a peur de se perdre : les éléments de guidage ne sont pas suffisamment éclairés.

1: Principes à suivre

- Eclairer en priorité les **éléments de guidage**.
- Indiquer la **direction** par une succession de luminaires.



Sur les grands espaces, la disposition des lampes sert à éclairer les éléments de guidage (éléments architecturaux, lignes de guidage et autres points de repère) et à indiquer la direction aux personnes malvoyantes ou dont le sens de l'orientation est peu développé.

EN SAVOIR +

- Pour davantage de renseignements à propos des caractéristiques d'un bon éclairage, consulter la **Fiche 1**, sous «Éclairage».

§ Lois, normes et autres indications

Conformité des recommandations formulées dans ce guide par rapport aux lois, normes et autres indications

Largeur des aires de manœuvre

Voir **Fiche 1**

Marquages tactilo-visuels

Concerne aussi **Fiches 1, 2, 5, 6, 7, 9 et 10**

Le système de guidage proposé dans ce guide est conforme à la norme suisse **SN 640 852** «Marquages tactilo-visuels pour piétons aveugles et malvoyants».

Zone piétonne

Le traitement des zones piétonnes est conforme à la définition donnée par l'**Art. 22c, al. 1 et 2** de l'**OSR**.